

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Les nouvelles activités professionnelles du pharmacien découlant de la Loi 31

No d'activité : 77792

Date : mercredi le 19 mai 2021

Lieu : Domicile

Coordonnées : webinaire

Objectifs

LES NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DU PHARMACIEN DÉCOULANT DE LA LOI 31

A la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de:

- Identifier les nouvelles activités professionnelles du pharmacien découlant de la Loi 31;
- Etablir de nouvelles approches pour une pratique collaborative interprofessionnelle avec le pharmacien en GMF et en communautaire;
- Présenter les activités professionnelles qui ne sont plus sujettes à une contribution des patients;
- Reconnaître les assouplissements obtenus en lien avec les communications du pharmacien auprès des prescripteurs

Président de séance : Dre Hélène Laporte

Horaire

2021-05-19	19:00	20:00	Conférence	Les nouvelles activités professionnelles du pharmacien découlant de la Loi 31	Mme Caroline Pichette, pharmacienne, vice-présidente CRSP CISSS-LAN
------------	-------	-------	------------	-------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

L'inscription à cette formation est obligatoire. Veuillez communiquer avec le secrétariat de l'AMOLL pour les modalités d'inscription : secretariat@amoll.org

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 1.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Nil

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>